

Carcassonne, le 6 février 2014



Rémy-Charles Sirvent

Secrétaire départemental du SE-UNSA 11

à

A Monsieur le Directeur Académique

Des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Aude dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 6 février 2014 au 1<sup>er</sup> au 31 mars 2014 qui portera sur les sujets suivants :

– **Situation de l'école Maternelle d'Espéraza**

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

**Rémy-Charles Sirvent**

Secrétaire départemental du SE-UNSA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RCS', with a horizontal line underneath.